

Séance du 16 février 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **PATRIMOINE IMMOBILIER** - Ecole élémentaire Citadelle 1 – Construction d'une liaison couverte entre bâtiments - Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux.

L'école élémentaire Citadelle 1 est constituée de deux corps de bâtiment mitoyens. L'accès de l'un à l'autre se fait actuellement par l'extérieur. Les allées et venues entre les deux bâtiments étant très fréquentes, les deux portes extérieures de ces derniers ne peuvent être maintenues fermées à clé.

Afin d'améliorer la sécurité tout en permettant les nécessaires déplacements entre les deux bâtiments, la ville de Bayonne envisage de les relier par un sas couvert et fermé qui apportera, en outre, un confort thermique et contribuera à la maîtrise des consommations énergétiques de l'ensemble.

Cette liaison couverte étant de nature à modifier la façade de l'établissement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.